

C.T.C.C. Le travail

EDITION DE la Mauricie

LE TRAVAIL — EDITION DE LA MAURICIE

Travailler à la Belgo, c'est dangereux...

D'après M. Mosher, gérant de la Belgo, les incendies de machines "se produisent souvent dans les moulins à papier et sont normaux", (Le Nouvelliste, 29 août 1955). Il est vrai, sans doute, que la sécurité des employés n'est pas une préoccupation NORMALE des compagnies en général et de la CONSOLIDATED en particulier. Mais il ressort des récents incendies à la BELGO que M. Mosher est décidé de faire "produire" son moulin coûte que coûte et quelles que soient les conséquences pour la machinerie et pour les ouvriers.

Huileurs inexpérimentés

"Coussinets surchauffés", explique M. Mosher, comme si le public allait avaler ses coussinets sans rien dire. Avant l'arrêt de travail, les coussinets n'allumaient pas d'incendies, pour la bonne raison qu'ils étaient huilés régulièrement par des experts. Aujourd'hui, les huileurs sont des hommes sans

expérience à qui la compagnie demande de faire un travail important qu'ils ne connaissent pas.

Faut-il s'étonner ensuite que des coussinets manquent d'huile et allument des incendies qui menacent la sécurité des ouvriers? Bien sûr que non. Mais il ne faudrait pas essayer de faire croire aux gens que c'est "normal".

Il y a une autre raison pour laquelle les coussinets de la BELGO deviennent trop chauds: c'est parce qu'on les fait travailler plus que d'habitude. La grande hantise de la compagnie, c'est la production. Or, comme elle ne peut compter actuellement sur son vieux personnel qui produisait une tonne par

(Suite à la page 2)

Record d'insécurité à la Belgo



Cette semaine, 1.2 p. 100 seulement des employés n'avaient pas subi de blessures.

Combien de tonnes, M. Mosher

"Le Nouvelliste", qui se fait l'écho des vantardises des grosses compagnies avec autant de zèle que s'il était un petit journal d'usine, publiait jeudi dernier le 1er septembre, une nouvelle au sujet de la production à la BELGO. Voici le titre et le texte de cette nouvelle :

LA PRODUCTION A L'USINE BELGO DE LA CONSOLIDATED EST A 792 TONNES

SHAWINIGAN — Les statistiques de la Consolidated Paper division Belgo, indiquent que dans la journée de mardi, la production de papier au moulin local s'est élevée à 792 tonnes, tandis que la production normale de la compagnie, avant l'arrêt de travail, était de quelque 800 tonnes.

Au début de la semaine, la compagnie a acquis un nouveau moteur lui permettant d'accroître de vingt tonnes par jour, la production de pulpe. Toutes les machines à papier sont en opération.

Oui, mais...

Les chiffres de la CONSOLIDATED, que LE NOUVELLISTE cite comme des vérités d'évangile, nous paraissent excessifs.

Même s'il était vrai que la BELGO a produit 792 tonnes de papier mardi, il ne faudrait surtout pas croire que ce papier était assez bon pour contenter les clients de la compagnie. Fabriquer des tonnes de papier, c'est une chose, mais fabriquer la même quantité de BON papier, utilisable par les rotatives, c'est une autre chose.

Des 792 tonnes de papier qu'on prétend avoir fabriquées mardi, combien ont été brûlées le lendemain parce que personne n'aurait voulu acheter du papier d'aussi mauvaise qualité?

Des 792 tonnes de papier dont parle "Le Nouvelliste", combien ont été jetées à l'eau?

Seuls les statisticiens de la compagnie pourraient répondre à ces questions par des chiffres. Quoi qu'il en soit, nous avons des preuves irréfutables que, depuis le début de l'arrêt de travail, une grande partie du papier fabriqué par les "scabs" de la BELGO a été brûlée dans les fournaies de la compagnie ou jetée à la rivière.

En laissant croire au public que la BELGO produit presque aussi efficacement qu'avant l'arrêt de travail, la compagnie veut évidemment tromper. Son but: donner l'impression que l'arrêt de travail a cessé de l'embêter.

Mais aujourd'hui, il faudrait être bien imbécile et bien BENOIT, pour ne pas se rendre compte que l'arrêt de travail des ouvriers de la BELGO est plus efficace qu'il ne l'a jamais été.

La Fête du Travail à la Wayagamac

Les Unions internationales ont publié un bel album en l'honneur de la fête du Travail: c'était rempli de beaux messages sur le sens de cette fête.

Cependant, les ouvriers de la Wayagamac et de quelques autres moulins de Trois-Rivières ont célébré cette fête en travaillant comme d'habitude et en augmentant encore un peu les profits déjà exorbitants des compagnies.

Au moins la moitié des ouvriers s'opposaient au travail le jour de la Fête du Travail, mais dans certains locaux, c'est le président lui-même qui a voté et fait pencher la balance du côté... du patron.

Voilà comment on respecte la Fête des Travailleurs dans l'union de Marcel Francq. Il ne faut pas s'étonner que l'on ne respecte pas davantage les dimanches.

Ecoutez la

Chronique syndicale

à CKSM

(1220 au cadran)

Tous les dimanches à midi
et tous les soirs à 6 h. 30

Message de M. B. Sigmen, maire de Shawinigan-Sud

C'EST avec plaisir que je me joins aux autres dirigeants d'organismes similaires pour offrir mes meilleurs voeux aux travailleurs de la région de Shawinigan et plus particulièrement ceux de Shawinigan Sud à l'occasion de la fête du travail de 1955.

Le travail auquel chacun de nous est astreint est la formule magique qui nous a permis de vivre, grandir et prospérer malgré les inconvénients et les difficultés de la vie. Autant que tout autre, il nous faut travailler sans relâche en vue de faire bénéficier notre population des améliorations requises dans une jeune ville qui se doit de faire face à une expansion telle que celle dont nous sommes témoins chez nous. En retour, le succès ne sera senti qu'en autant que chaque travailleur y apportera sa contribution personnelle, si minime soit-elle.

Qu'il me soit permis de signaler ici les efforts soutenus de certains chefs de file en vue d'amener les travailleurs à pratiquer davantage la coopération, source assurée d'un plus grand bien-être pour tous. Et quand nous analysons le bien-être idéal, ne le retrouvons-nous pas chez celui qui remplit honnêtement ses occupations journalières tout en jouissant d'une véritable sécurité qui lui est assurée par la possession d'une propriété bien à lui et acquise par le fruit de son travail.

Afin de réaliser ce bien-



être idéal, j'exprime le voeu que chaque travailleur de la région puisse songer durant la prochaine année à prendre les moyens nécessaires en vue d'accéder à la propriété privée et qu'il fasse de ce voeu un objectif qu'il se devra d'atteindre. J'exprime également le voeu que les travailleurs se consultent afin de mieux se comprendre et intensifier une confiance et un respect mutuel qui ne peuvent que développer une commune loyauté dont dépend en fin de compte le bien-être des uns et des autres. Celui qui est disposé à jouir de l'effort commun en y mettant le moins possible du sien, verse dans l'égoïsme qui avilit l'être humain, et de ce fait, le prive du plaisir réel que donne la contribution à une cause quand elle est faite librement.

"Entre amies"

Ma chère amie,

Votre lettre reçue ce matin m'a été droit au coeur. Je sympathise toujours avec vous et vos compagnes, dont les maris ont décidé un arrêt de travail pour réclamer justice et faire reconnaître les droits de leur syndicat.

Vous me dites vos difficultés; pareille marque de confiance me touche beaucoup. Que vous répondre?

Je n'ai pas plus que vous de solution facile. Tout d'abord, vous le savez comme moi, le rôle d'une épouse et d'une maman est de seconder, d'encourager les siens. Et cela davantage dans les périodes difficiles. Le mariage est un partage, "for better and for worse", dans les bons comme dans les mauvais moments. Partage des joies et des misères qu'apportent les divers événements de la vie.

Je suis convaincue que les éprouvés acceptés librement ensemble, entre époux, puis entre parents et enfants, contribuent à créer une bonne vie de famille.

Je sais bien que même en admettant tout cela, vous gardez vos soucis surtout à la rentrée des classes. Le budget familial, déjà difficile à équilibrer en période normale, se complique davantage par l'achat de livres et de vêtements, surtout à l'occasion d'un arrêt de travail.

Je sais de bonne source que votre syndicat tente de toutes vos forces, de vous être utile en ce moment, afin que vos soucis financiers ne vous empêchent pas de considérer toujours le fond de la question: soit la nécessité de l'arrêt de travail de votre mari. Le motif sérieux de cette décision resté juste et bon; il serait désastreux de l'oublier pour conseiller à votre mari de retourner à l'ouvrage par nécessité d'argent.

Evidemment, c'est une autre phase à traverser, et il est normal de se sentir abattu par moments.

Dernièrement, au cours des ennuis judiciaires de mon mari, au moment où loin de lui je me sentais affaissée, votre souvenir et la présence morale de vos compagnes m'ont soutenu dans mes propres difficultés.

Je ne pouvais me permettre d'être moins courageuse que vous toutes. Pour être honnête avec moi-même et envers vous, il fallait que je mette en pratique ce que je vous avais conseillé de faire.

Et c'est à cette occasion que j'ai vraiment compris la puissance de la solidarité humaine; celle des ouvriers et des femmes entre elles.

La persévérance est une clef du succès. Ma chère amie, je n'ai pas la prétention de vous apporter du grand nouveau; mais je tenais à vous redire ma sympathie et à vous encourager à continuer à seconder l'attitude de votre mari. Il agit bravement et sérieusement. Gardez-lui votre confiance et comptez sur mon amitié.

Simonne C.

P. S.—Quelques amies m'ont également écrit. Je leur répondrai sous peu. Je serai toujours heureuse de recevoir de vos nouvelles et de causer avec vous de tout ce qui vous tient à coeur.

S. C.

"Le respect du dimanche est un point capital"

écrit Louis-Philippe Roy, dans l'Action Catholique, au sujet du conflit de Shawinigan et de Grand'Mère. — Petites questions à l'union de Marcel Francq — Un droit et un devoir des Syndicats catholiques.

L'Action Catholique, journal d'habitude très prudent, n'est pas celui qui provoquera une révolution sociale dans le Québec...

Cependant, M. Louis-Philippe Roy n'a pu s'empêcher de trouver peu élégant le geste de Marcel Francq qui part en guerre contre la CTCC parce qu'il n'a pas réussi à prendre sa place dans les usines de la Consolidated Paper Co. (L'Action Catholique, le 31 août 1955.)

Silence de "Vers L'Unité"

M. Roy s'est vite rendu compte de l'hypocrisie de M. Francq et de son infect petit journal Vers L'Unité, si on en juge par cette remarque:

"Il est pourtant un point sur lequel Vers L'Unité fait silence et qui s'avère capital: Le respect du dimanche."

Avec beaucoup de bon sens, M. Roy continue:

"Nous n'avons pas pour l'instant à juger de la légalité ni de la légitimité des grèves en cours; nous n'avons pas à apprécier les procédés des deux parties en cause. Mais il est une prétention de la C.T.C.C. que les compagnies n'ont pas réfutée à la satisfaction de l'observateur impartial: la question du repos dominical.

"A plusieurs reprises, MM. Gérard Picard et Louis-Philippe Lessard ont catégoriquement affirmé que les moulins à papier voulaient avoir carte blanche pour juger de la continuité ou de l'arrêt du travail le dimanche. Encore cette semaine dans LE TRAVAIL, le président de la C.T.C.C. déclare que la Consolidated Paper a présenté un amendement à la convention collective qui permettrait à cette compagnie de faire travailler ses employés le dimanche à son entière discrétion."

Une discrétion inacceptable

"La compagnie", poursuit M. Picard, "comme à la Belgo et à la Laurentide, a demandé un changement de la clause selon lequel "les opérations de l'usine seront aussi continues que possible..."

"A Port-Alfred comme à Shawinigan et à Grand'Mère, la compagnie demande au Syndicat de reconnaître le principe que dans l'industrie du papier, la production exige des opérations continues, et laisse à la compagnie la discrétion absolue de décider quand il y aura du travail le dimanche.

"Un syndicat catholique a non seulement le droit, mais aussi le devoir de s'opposer à la reconnaissance d'un tel principe. La loi de Dieu relativement à la cessation du travail le dimanche est obligatoire. La loi civile le reconnaît d'ailleurs. Qui-conque veut avoir la discrétion de la transgression doit s'attendre à rencontrer sur son chemin le syndicalisme catholique organisé, de même que les autorités publiques.

"On en prend fort à son aise dans l'industrie avec l'obligation du repos dominical. Il est temps qu'on réagisse vigoureusement.

"Si MM. Picard, Lessard et toute la C.T.C.C., ont tort de prétendre ce qu'ils affirment, qu'on le démontre. Jusqu'ici leurs déclarations n'ont pas été repoussées. Voilà pourquoi nous appuyons leur résistance sur ce point. Des enquêtes gouvernementales ont déjà déterminé quels sont les travaux que l'on peut légitimement exécuter le dimanche dans l'industrie pape-

rière. La seule raison de production plus abondante en temps normal n'est pas suffisante pour autoriser un amendement au contrat de travail, amendement en vertu duquel le patron serait le seul juge compétent."

Si les rédacteurs de nos grands quotidiens (et même des "petits" comme "Le Nouvelliste"), prenaient la peine d'analyser froidement le problème du travail du dimanche et les autres très problèmes qui ont entraîné l'arrêt de travail à Shawinigan et à Grand'Mère, comme vient de le faire M. Louis-Philippe Roy, le public pourrait se croire, pour une fois, mieux renseigné.

Malheureusement, nos faiseurs d'éditoriaux ne sont souvent que des "faiseux", dans le sens canadien du mot!

Travailler à...

(Suite de la page 1)

jour par homme, la compagnie forcée des machines qui ont déjà le handicap d'être entretenues et conduites par des ouvriers inexpérimentés.

Pourvu que...

Dans ces conditions, on comprend très bien pourquoi il y a tellement d'accidents à la BELGO depuis quelque temps. On ne compte plus les ouvriers qui se sont fait couper un doigt, entailler un poignet, blesser à une jambe ou à l'épaule.

Cependant, au moyen de trucs bien connus, la compagnie essaie de camoufler les accidents pour ne pas abaisser son record de sécurité.

Peu importe que les machines sautent, que les incendies menacent l'usine et la ville, que des hommes soient estropiés pour la vie, pourvu que le record de sécurité soit maintenu et pourvu que M. Mosher puisse annoncer de nouveaux "records" de production!

DONATIEN DUGRE

Manufacturier — Bijoutier
Diamantaire
592, Mercier, coin 6e Rue
Tél.: 3872
Succursale: rue Saint-Marc
Tél.: 7-0446
Shawinigan Falls

Fleuriste Laviolette

GILLES BOUVETTE

Co-propriétaire

Edifice Rousseau & Frères
741, des Cèdres Shawinigan

UN PLAN D'ASSURANCE ACCIDENT-MALADIE

Plus nouveau

Plus complet

Mieux adapté à vos besoins

PROTECTION



A DOMICILE

A L'HOPITAL

"Mieux vaut prévenir que guérir"

LES SERVICES DE SANTE DU QUEBEC

SOCIETE COOPERATIVE D'ASSURANCE-MALADIE

38 Caron, Québec — Tél. 2-7031

333 est, Craig, Montréal — HA. 6632

POURQUOI les ouvriers de la Belgo ont-ils quitté le travail?

Après trois mois, il serait bien étonnant que les gens de Shawinigan ne connaissent pas encore la réponse à cette question. Les travailleurs de la Belgo sont des citoyens de notre ville. Ils ont tous des amis, des connaissances. Il suffit de leur demander les raisons de leur arrêt de travail: ils sont capables de les expliquer très clairement.

Au cas où, cependant, il resterait encore des doutes dans l'esprit de quelques-uns, voici, très brièvement présentés, les principaux faits qui expliquent ce qui s'est passé à l'usine Belgo depuis le 9 juin dernier. Un wagon sur dix

Savez-vous que l'industrie canadienne du papier, et plus spécialement l'industrie du papier à journal, est l'une des plus riches et des plus puissantes au pays?

Voici quelques chiffres publiés récemment dans les journaux par les compagnies elles-mêmes:

L'industrie du papier constitue le plus gros exportateur dans l'économie canadienne; 24% de toutes les exportations canadiennes se composent de papier.

L'industrie du papier est le plus gros fabricant de produits au Canada;

A chaque fois que dix wagons de fret circulent sur les chemins de fer du Canada, un au moins est chargé de papier.



Comme exemple de richesse, voici les chiffres des profits réalisés par la compagnie propriétaire de l'usine Belgo, la Consolidated Paper Corporation of Canada. En 1954, ils étaient de \$11,848,000.00. Au 30 juin cette année, les profits avaient augmenté de 25% sur ceux de l'an dernier, soit \$6,700,000.00 pour 6 mois. Les profits d'opération dépassaient 14 millions.

L'USINE BELGO

D'après les chiffres qui précèdent, il est donc clair que les travailleurs du papier ne se trouvent pas en présence d'un employeur PAUVRE quand ils entreprennent de négocier. Il est normal qu'ils exigent davantage d'une compagnie de papier qu'un fabricant de textile ou de vêtements.

Quant à l'usine Belgo en particulier, il n'est pas inutile de noter qu'elle était la plus productive de toutes les usines de la Consolidated et l'une des plus productives au Canada. Avant l'arrêt de travail, la productivité avait atteint le chiffre considérable de 800 tonnes de papier par jour, soit une tonne par jour par homme employé à l'usine.

L'usine Belgo jouissait aussi d'une collaboration particu-

lièrement active et constante de la part de sa main-d'œuvre. Un grand nombre de ses employés ont consacré à la Consolidated leur vie entière, comme par exemple cet employé qui célébra récemment le cinquantième anniversaire de son entrée à la Belgo avant son soixante-troisième anniversaire de naissance. C'est donc dire qu'il n'avait pas encore treize ans quand il est devenu salarié de la Consolidated. Et ce n'est pas le seul cas du genre.

QUELLE ESPECE DE TRAVAIL?

Beaucoup de gens mal renseignés croient que le travail dans une usine de papier est un travail facile, aisé, nullement pénible. C'est faux.

Depuis les employés aux machines, qui doivent supporter les chaleurs excessives nécessaires aux opérations papetières, jusqu'aux ouvriers de cours et des meules qui manoeuvrent les lourdes pièces de bois à un rythme accéléré, tous les emplois d'un moulin à papier, à l'exception d'une minorité, comptent parmi les plus durs de l'industrie.

De plus, le métier de faiseur de papier exige un très long apprentissage, un très haut degré de compétence.

RECAPITULONS

Industrie très puissante et très riche, compagnie extrêmement prospère, profits énormes. Voilà ce que nous trouvons du côté des employeurs, avec en plus un fait capital: les moulins à papier profitent de deux richesses naturelles, la forêt et l'énergie électrique qu'ils payent bon marché. Nos forêts n'appartiennent pas aux compagnies de papier, mais au peuple de la province qui les leur cèdent à la condition expresse que l'exploitation en soit faite, non seulement au profit des compagnies, mais au profit de tous les citoyens, y compris les ouvriers. Quant à l'énergie électrique, la Belgo jouit d'un traitement de faveur grâce à une entente avec la Shawinigan.

Du côté des ouvriers, nous trouvons: longue collaboration avec les employeurs, productivité très haute, travail dur et pénible, compétence.

De la rencontre de ces deux séries de faits, il devait résulter de la bonne entente, basée sur d'excellents salaires. Il serait normal de trouver, de part et d'autre, une pleine mesure de générosité et de bonne foi dans les négociations. Or voici ce que l'on trouvait, quand l'arrêt de travail s'est produit.



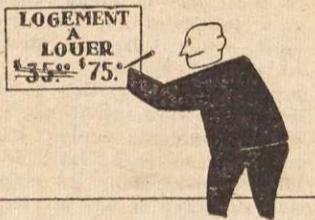
\$2.00 PAR SEMAINE

A même des chiffres officiels, le Service de Recherches de la C.T.C.C. a établi le budget d'une famille de trois personnes vivant à Shawinigan. Ce budget, il a été calculé de façon très serrée. Exemple: seulement \$2.00 par semaine sont prévus pour les divertissements. Or il résulte de ces calculs qu'il faut à une

famille de trois personnes: le père, la mère, un enfant une somme d'au moins \$65.96 par semaine pour vivre sur un pied convenable.

En conséquence, les travailleurs de la Belgo demandaient \$0.15 d'augmentation sur leurs salaires actuels, ce qui leur donnerait un salaire de base de \$64.40, au lieu de \$58.40 qu'ils recevaient avant l'arrêt de travail.

Si l'on ajoute à cela que la famille moyenne à Shawinigan est de 4 à 5 personnes au lieu de trois personnes, on ne peut pas dire que cette demande n'est pas raisonnable.



OU EST LA BONNE FOI

Enfin, il faut dire, puisque c'est vrai, que le Syndicat des Employés de la Belgo a négocié avec la compagnie avec une entière bonne foi.

La compagnie en a-t-elle fait autant? Jugez-en vous mêmes. En plein milieu des négociations directes, alors que les représentants ouvriers se trouvaient en pourparlers avec les employeurs, la Consolidated a décidé, sans même prévenir les négociateurs, qu'elle accordait 5 p. 100 d'augmentation, pas un sou de plus, qu'elle versait cette augmentation aux ouvriers et qu'elle n'avait pas l'intention de modifier autrement le contrat de travail en vigueur.

Ce geste de la compagnie venait en contradiction flagrante avec la loi provinciale qui interdit à l'employeur de modifier les conditions de travail de son seul chef pendant les négociations.

D'autant plus que les ouvriers ne demandaient pas seulement des augmentations de salaires mais aussi des modifications importantes à certaines autres clauses du contrat, par exemple:

ARTICLE VII PARAGRAPHE 10

Que ce paragraphe soit biffé et remplacé par le suivant:

Tout employé régi par la présente convention a droit selon son occupation et/ou sa classe au taux apparaissant à la cédule "A" qui forme partie de la présente convention." Que les remplaçants reçoivent le taux de l'occupation la plus élevée.

ARTICLE VII PARAGRAPHE 13

"Prévenir que les taux des nouvelles occupations ou des occupations dont la teneur est changée, soient établis conjointement par les parties."

CEDULE "C" PARAGRAPHE 3

"Que ce paragraphe soit amendé en déterminant de manière précise les heures régulières ou normales des travailleurs de jour.

CEDULE "C" PARAGRAPHE 23

"Dans les cas d'embauchage, la gérance de l'usine Belgo tiendra compte de la résidence locale si

elle existe depuis au moins 3 mois et du nombre de dépendants. Aucun nouvel employé ne sera embauché avant que tout employé mis-à-pied ou congédié pour manque d'ouvrage, n'ait été rappelé à l'ouvrage.

"Dans les cas de mise-à-pied ou de congédiement pour manque d'ouvrage, les employés ayant une ancienneté plus longue le seront les derniers, pourvu qu'ils soient capables d'accomplir le travail disponible. L'on considérera en outre la résidence locale, si elle existe depuis au moins trois mois, et le nombre de dépendants.

"Dans les cas de promotion ou de transfert équivalent à une promotion, l'employé ayant une plus longue ancienneté sera choisi s'il est en mesure de répondre aux exigences normales de la tâche.

"Dans tous les cas qui précèdent, si un employé ou le Syndicat n'est pas satisfait du choix de la gérance de l'usine Belgo, c'est son droit de soumettre le cas comme grief suivant la procédure prévue par la présente convention.

La compagnie veut tenir compte d'abord de l'habileté et de l'efficacité au lieu de la longueur de service ou l'ancienneté dans le cas de promotion, de transfert et de mise-à-pied.

DEUX ET DEUX ... FONT QUATRE.

De même que deux et deux font quatre, ainsi des négociations conduites de bonne foi de part et d'autre conduisent à une entente. Mais de la même manière aussi, la mauvaise foi d'un employeur qui cherche à ignorer le syndicat, qui méprise par ses agissements les représentants ouvriers, cette mauvaise foi conduit naturellement à un arrêt de travail.

C'est ce qui s'est produit à la Belgo.

Et, toujours parce que c'est vrai, il faut ajouter que la Consolidated a poursuivi la mise en oeuvre de sa mauvaise foi après l'arrêt de travail. Comment qualifier autrement l'importation de travailleurs étrangers? Ces briseurs de grève qui viennent, aux frais de la compagnie, voler les emplois de vieux citoyens de Shawinigan, comment les qualifier? Et les réclames mensongères publiées dans les journaux pour faire croire que les autorités religieuses approuvaient la Consolidated? Et les mensonges quotidiens sur le nombre d'ouvriers au travail dans l'usine et le nombre de tonnes de papier produites?

LE DIMANCHE

Ajoutons en dernier lieu que la Consolidated tire contre ses employés une vengeance.

Très tôt, le printemps dernier, l'industrie papetière du Canada annonçait son intention de faire fonctionner ses moulins sept jours par semaine, pour augmenter sa production. Le même jour, la C.T.C.C. et la Fédération des Travailleurs de la pulpe et du papier faisaient connaître leur refus d'accepter cette violation du repos dominical, repos qui fait l'objet d'une loi sociale dans notre province.

Cette attitude de la C.T.C.C. n'était pas nouvelle; depuis 1921, notre mouvement s'est toujours opposé au travail du dimanche. Malheureusement, d'autres unions

ouvrières acceptent de violer la loi chrétienne, la loi fédérale et la loi provinciale à ce sujet. L'une d'elles signait à Trois-Rivières un contrat de travail par lequel elle engageait ses membres à travailler le dimanche si tel était le désir de la Consolidated.

Evidemment, le contraste était violent. La Consolidated savait que les gars de la Belgo maintiendraient leur attitude; de là à se venger, il n'y avait qu'un pas.

Le syndicat avait dit non à l'amendement que la "Consol" voulait apporter à l'article 1 de la Cédule "C":

"L'opération régulière de l'usine de pâte et de papier sera continue autant que possible à la discrétion de la gérance."

Le syndicat, comme Jean-Baptiste à Hérode, a répondu: "non licet" cela n'est pas permis.



CLAIR ...

Il est donc clair que les ouvriers de la Belgo conduisent un arrêt de travail dont les causes sont parfaitement suffisantes et justes. C'est pourquoi nous n'avons aucune hésitation à expliquer ces causes à la population. C'est pourquoi aussi, sans doute, la Consolidated refuse de négocier un règlement, alors que les ouvriers sont prêts à reprendre les pourparlers.

Quand aux citoyens de Shawinigan, ils savent qui appuyer. Et nous sommes certains qu'ils continueront par tous les moyens, d'encourager les travailleurs.

Tél.: 2714

WILLIAM GELINAS

Marchand de meubles

Poêles, laveuses, télévisions réfrigérateurs "Leonard" 39, rue Mercier Shawinigan

RICHARD LEMAY

"MON TAILLEUR"

où l'homme chic s'habille

2152, rue Saint-Marc. Shawinigan. Tél. 5652

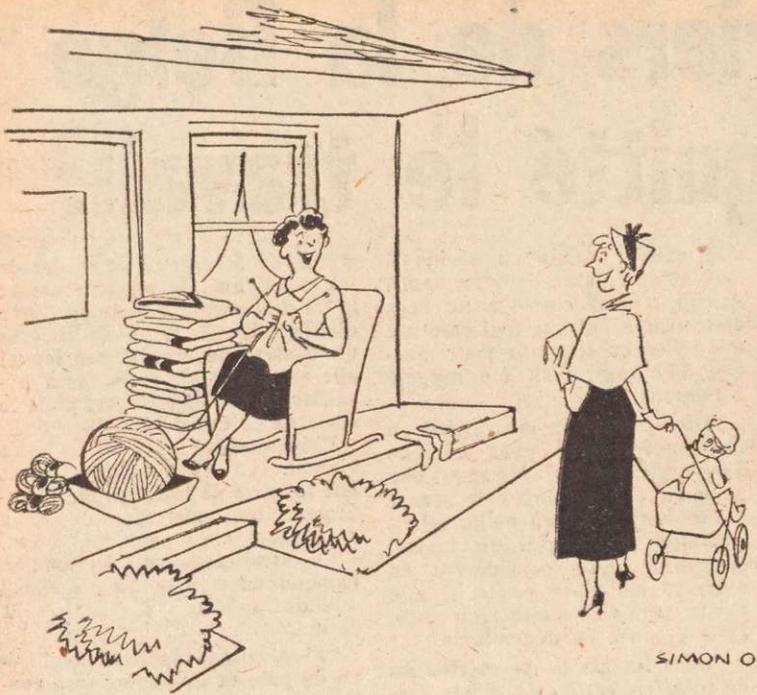


Edition de la Mauricie est Imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.

89

Rédacteur:

JACQUES HEBERT



SIMON O.

— Eh ! Mme Chose, qu'est-ce que vous tricotez-là ?
— Ça ? c'est des chandails, des "crémones" et des mitaines pour mon homme. Il travaille à la Belgo et il est décidé à faire du piquetage jusqu'au Jour de l'An.

BLAGUE A PART . . .

"Vers l'unité" de qui, de quoi ?

Il faut avoir "du front tout le tour de la tête" pour oser intituler "Vers L'Unité" une feuille de chou dont le but évident est de désunir et de semer la discorde chez les travailleurs. Il faut avoir le cynisme de Marcel Francq lui-même, qui ne craint pas le ridicule et qui n'hésite pas à prêcher la méfiance au nom de "l'unité".

Dans certains pays, il arrive que des nuées de sauterelles s'abattent dans les champs et les villages, dévorant tout sur leur passage. Au Canada, heureusement, la Providence nous protège de pareilles catastrophes, mais nous avons cependant des fléaux analogues sinon aussi dévastateurs.

Ainsi, il arrive qu'un faux-frère, décidé de diffuser ses fausses vérités et s'avise même de les faire imprimer. Et la semaine dernière, c'est un nuage de feuilles de chou imprimées qui s'est abattu sur la Mauricie. Par bonheur, c'est moins dangereux que les sauterelles et je crois même que les gens de notre région n'ont pas eu peur du tout. Il leur a suffi de savoir que c'était publié par Marcel Francq pour qu'aussitôt, ils se mettent à faire des boulettes de papier avec le jeté journal intitulé "Vers l'amitié" et à lancer ces boulettes dans la rivière.

Or, comme la BELGO jette déjà pas mal de papier à l'eau, ça

peut devenir dangereux. S'il finit par y avoir plus de papier que d'eau dans la rivière, cela pourrait fort bien abîmer les piliers du pont Duplessis. Or, comme ce pont n'est déjà pas tellement solide, il n'en faudrait peut-être pas davantage pour qu'il s'effondre une deuxième fois.

Qu'arriverait-il alors ? M. Duplessis crierait encore au sabotage et aux communistes. Mais comme Marcel Francq à cause des boulettes de papier (voir plus haut) serait responsable de la nouvelle catastrophe, cela finirait par se savoir. Le saboteur et le communiste, ce serait lui ! Alors, si nous comprenons quelque chose aux récentes lois "ouvrières" de M. Duplessis, la présence d'un communiste au sein de la Fraternité internationale des travailleurs de la pulpe, du sulfate et des moulins à papier, forcerait le premier ministre à décortiquer les unions internationales.

"Le journalisme mène à tout" dit le dicton populaire. Marcel Francq ne se doutait sûrement

UN SYNDICAT!

Pourquoi pas chez nous ?

par RAYNALD DROLET, agent d'affaires

Dans le grand public, on admet généralement le bien-fondé de l'organisation syndicale dans la grande entreprise. Les richesses fantastiques que celle-ci a accumulées en exploitant la classe des travailleurs font comprendre à une grande partie de la population que l'ouvrier doit participer au progrès de l'industrie et que tous en fin de compte profitent des avantages obtenus par les travailleurs syndiqués.

Cependant, quand on parle d'organiser la petite entreprise, le commerce, les services, etc... ceux qui semblaient nous accorder une certaine sympathie ne raisonnent plus de la même façon. Ce n'est plus la même chose. "Nous sommes pour les syndicats dans la grande entreprise, disent-ils, mais chez nous, voyez-vous, ce n'est pas la même chose: il y a tellement de concurrence, nous avons tellement de difficultés!" Raisonner ainsi, c'est prêter à l'organisation syndicale de bien noires intentions, celles, par exemple, de vouloir jeter la petite industrie à terre, de vouloir réclamer pour les employés du commerce et des services des salaires fabuleux et des conditions de travail qui placeront ces entreprises dans un état d'infériorité. C'est bien mal comprendre l'organisation professionnelle.

Il n'y a, que je sache, aucune entreprise, aucune industrie, aucun service, quelle que soit son importance qui ait souffert économiquement de la présence d'un syndicat. Au contraire, le syndicat dans la petite entreprise s'avère encore beaucoup plus nécessaire qu'ailleurs pour établir des relations harmonieuses entre l'employeur et les employés. Combien de malentendus, combien d'incompréhensions peuvent être évités quand il y a une convention collective de travail prévoyant une procédure systématique pour la réglementation des plaintes.

Malheureusement, on ne comprend pas encore le pourquoi du syndicalisme; on est encore au stade de la théorie, approuvant chez les autres l'organisation professionnelle à cause des fruits qu'elle peut apporter dans ses propres affaires, mais quand il s'agit pour soi d'envisager la pos-

pas qu'il pourrait le mener jusqu'aux sombres abîmes de la dé-certification.

Comme il aime assez la poésie pour orner son petit journal d'un quatrain, nous lui avons préparé une épitaphe qu'il pourra faire inscrire sur son tombeau:

R. I. P.

Ci-gît le faux-frère Francq, Marcel, Qui, s'en allant "Vers l'Unité" Lançait des boulettes de papier: Duplessis le r'vira en statue de sel!

sibilité de faire face à un syndicat, on a l'impression qu'un ouragan vient détruire son industrie. Naturellement, cette façon de penser n'est pas propice à un climat de bonne entente pour la discussion d'un contrat collectif. On dépensera alors des sommes considérables pour essayer de se débarrasser du syndicat, on fera de l'intimidation auprès des employés, on prendra toutes sortes de procédures plus ou moins honnêtes, on accumulera haines sur haines en prêtant aux chefs syndicaux des intentions machiavéliques. Et pourtant, il faudra bien un jour ou l'autre accepter le fait syndical dans toute sa réalité, car personne au monde ne peut arrêter la marche toujours ascendante de l'organisation professionnelle qui est un droit naturel et reconnu par toutes les législations.

L'organisation professionnelle n'est pas faite seulement pour la classe des travailleurs de la grande industrie, même si la naissance du syndicalisme correspond à l'arrivée de l'industrialisation. D'ailleurs, la mentalité dans la petite industrie, dans le commerce et dans les services suit de très près celle qui existe dans la grande entreprise. Les ouvriers de la petite industrie restent également étrangers à l'entreprise. L'employé n'est plus comme autrefois une personne de la maison. Il a donc besoin d'un organisme par lequel il puisse s'exprimer.

Il est inconcevable qu'une certaine catégorie d'employeurs de la petite industrie et du commerce qui ont profité du syndicalisme installé, ailleurs ne le reconnaissent plus quand il vient à leurs portes.

Il n'y a donc aucune raison au monde pour qu'une partie de la classe ouvrière soit exclue du droit d'association et je me demande pourquoi le syndicalisme ne se répandrait pas partout et POURQUOI PAS CHEZ VOUS?

"Faim et soif"

Le message de l'abbé PIERRE plein d'amour, de justice et de charité, a bouleversé les Etats-Unis et le Canada après l'Europe. Sa voix est celle — et combien émouvante! — de tous ceux qui souffrent et de tous ceux qui, volontaires ou frappés par le malheur, entendent travailler au service de la souffrance. L'abbé Pierre a fondé une revue "FAIM et SOIF" pour venir au secours des sans-logis, des sans-travail, des affamés, des illettrés, des abandonnés.

"FAIM et SOIF" n'est pas une revue de tristesse, mais une revue de courage, qui ose regarder les misères en face et montrer les moyens d'en sortir". On peut s'abonner à "FAIM et SOIF" en écrivant à PERIODICA, 5112, avenue Papineau, Mtl-34, tél: GI-3361. (6 nos par an \$2.00.)

METROPOLITAN STORE

5e Rue Shawinigan

Tél.: 2511

J.-S. DUCHARME Enr.
Entrepreneur électricien
Accessoires électriques de tout genre
(Edgar Lemire, gérant)
719, 4e Rue Shawinigan Falls

Tél.: 4483

Phil Levasseur

Nouveau service de
buanderie à chemises

425, 4e Rue Shawinigan

Tél.: 2611

Dr R.-ROMEO GILBERT, O.D.

OPTOMETRISTE
Spécialiste de la vue
581, 5e Rue, Shawinigan Falls

POUR BIEN VOUS SERVIR . . .

LUCIEN PAQUIN

Merceries pour hommes et garçons

A le plaisir de vous annoncer que CAMILLE NOEL, autrefois assistant-gérant de Central Cost Store est à notre emploi depuis le 29 août 1955.

373, rue TAMARAC (édifice Richard) Shawinigan Falls

Meilleurs vœux pour une plus grande solidarité syndicale

Le Syndicat National des Travailleurs en Produits
Chimiques de Shawinigan Falls Inc.